

Bruxelles,



Note aux

- Services population
- Sociétés informatiques

Institutions et Population
Registre national
SVDV

Votre lettre du:	Vos références:	Nos références: III/32/5201/06	Annexe(s):
Correspondant: Véronique Van Espen Call center	E-mail: relations.exterieures@rrn.fgov.be callcenter.rrn@rrn.fgov.be	Tél.: 02/518.21.76 02/518.21.31	Fax: 02/518.25.54 02/210.10.31

Objet : Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. – TI 019 : Proposition de radiation d'office.

Mesdames,
Messieurs,

Dans ma note du 1^{er} juin 2006, portant la référence III/32/6329/06, je vous priais de dorénavant mentionner l'initiation de la procédure de radiation d'office dans le TI 019 (déclaration de changement d'adresse).

Je vous saurais gré de bien vouloir, lors du déroulement de la procédure, veiller à la concordance nécessaire dans le dossier de l'intéressé.

Lors de l'introduction de l'information « radiation d'office » dans le TI 001 (commune de résidence) du Registre national, l'information précédemment introduite dans le TI 019 devient superflue et la suppression de la proposition de radiation doit, conformément à la procédure de non-inscription, être demandée auprès de la délégation régionale compétente.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur :
Le Directeur général,

L. VANNESTE.